

**COMUNIDADE ECONOMICA DOS
ESTADOS DA AFRICA OCIDENTAL**

**ECONOMIC COMMUNITY OF
WEST AFRICAN STATES**



**COMMUNAUTE ECONOMIQUE
DES ETATS DE L'AFRIQUE
DE L'OUEST**

**FEUILLE DE ROUTE DE L'ACTE ADDITIONNEL
RELATIF A L'EGALITE DES DROITS ENTRE LES
FEMMES ET LES HOMMES POUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ESPACE
CEDEAO**

Février 2017

Table des matières

Introduction	3
I. Bref rappel du cadre de réalisation de la feuille de route	4
II. Objectif de la feuille de route	5
Chapitre 1 : Axes Prioritaires d'intervention.....	6
1.1. Axes Programmatiques Prioritaires	7
1.1.1. Renforcement Institutionnel et organisationnel des mécanismes nationaux genre et des organisations de la société civile	7
1.1.2. Genre et Autonomisation Economique.....	8
1.1.3. Genre et Gestion Intégrée des Ressources Naturelles	12
1.1.4. Bonne Gouvernance, Femme, Paix, Sécurité et Participation Citoyenne.....	14
1.1.5. Genre, Population et Migration	16
1.2. Axes transversaux.....	17
1.2.1. Stratégie de Communication	18
1.2.2. Suivi et Evaluation	19
1.2.3. Finances et Partenariat.....	23
Chapitre 2 : Plan de travail de mise en œuvre de la feuille de route : approche clé.....	24
2.1. Méthodologie.....	24
2.2. Outils	24
2.3. Acteurs de mise en œuvre.....	25
Conclusion : perspectives du CCDG	25
Annexe 1 : Plan de Travail provisoire 2017	28

Introduction

1. La CEDEAO s'est dotée, depuis juillet 2015, d'un acte additionnel relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'espace CEDEAO. Ce document devient ainsi le cadre de référence en matière d'égalité de genre de l'ensemble des pays membres de la Communauté.
2. Cet acte est aussi le fruit d'un long processus dont la démarche inclusive a permis de regrouper les mécanismes gouvernementaux, les acteurs de la société civile et les partenaires techniques et financiers autour des priorités de la région sur les questions d'égalité de genre.
3. En se dotant d'un tel outil, la CEDEAO traduit ainsi sa conviction que l'égalité de genre est d'abord une question de principe dictée par un souci de justice et un enjeu de développement pour ses pays membres. La lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes s'inscrit ainsi dans un cadre plus large de promotion des droits de l'Homme et du développement durable à laquelle tous les pays membres de la CEDEAO attachent la plus grande importance.
4. Cette conviction rejoint aussi celle des acteurs de la société civile qui, appuyé par le Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre, ont été à l'avant-garde du plaidoyer pour un cadre de référence unique sur les questions d'égalité de genre en Afrique de l'Ouest. C'est à ce titre que les organisations de Droits et Citoyenneté des Femmes ainsi que de nombreux acteurs et réseaux œuvrant pour le respect des droits de l'Homme en Afrique de l'Ouest se sont mobilisés pour engager les pays membres de la CEDEAO à se doter d'un tel outil qui permet aujourd'hui de décliner les engagements en faveur de l'égalité et de l'équité de genre en véritables actions, assortis d'objectifs clairs, inscrits dans le temps et mesurables.
5. L'acte additionnel permet aux Etats de la CEDEAO de disposer d'un document juridique pour l'harmonisation des législations nationales aux instruments régionaux et internationaux de protection et de promotion des droits des femmes en Afrique de l'Ouest pour leur mise en œuvre effective. Il permet, en outre, d'harmoniser les textes et politiques déjà mis en place dans plusieurs pays dans un seul document, de définir un mécanisme de planification inscrit dans le temps au niveau national et de suivre et de faire ressortir périodiquement l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'acte dans chaque pays membre de la CEDEAO.

I. Bref rappel du cadre de réalisation de la feuille de route

6. La feuille de route s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'Acte Additionnel EFH pour le Développement Durable dans l'Espace CEDEAO dans le contexte des ODD et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. Cet acte additionnel est né d'un constat d'inégalités criantes entre les sexes qui contrastent avec les engagements internationaux et régionaux signés et ratifiés par les Etats Membres de la CEDEAO. Il vient renforcer la mise en œuvre des instruments juridiques de promotion du Genre et de protection des femmes. Il complète et renforce les avancées significatives déjà lancées à travers différents engagements internationaux et régionaux comme la stratégie prospective de Nairobi de 1985, l'Article 63 du Traité révisé de la CEDEAO de 1993, le Plan d'action de Dakar de 1994, la déclaration de Beijing et son plan d'action de 1995, la Résolution 1325 du CSNU sur les femmes, la paix et la sécurité en 2000 et ses suivantes, le Protocole à la Charte Africaines des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits de la Femme en Afrique de 2003, la Déclaration Solennelle sur l'Egalité entre les Hommes et les Femmes en Afrique de 2004, la Politique Genre de la CEDEAO de 2004, et la Politique Genre de l'UA de 2008, entre autres.
7. L'Acte Additionnel sur l'Egalité de Droits entre les Femmes et les Hommes pour un Développement Durable comprend 14 chapitres, déclinés en 54 articles. Il traite de la Garantie des Droits individuels, de la Gouvernance et de la Citoyenneté, de l'Education et de la Formation, de l'Accès des Femmes aux ressources et à l'Emploi ; de la Jeunesse et du développement ; de la violence basée sur le Genre ; de la Santé et du VIH Sida ; de la prévention et de la gestion des conflits, de la paix et de la sécurité ; des médias, de l'Information et de la Communication ; de l'Environnement de l'eau, de l'assainissement et du changement climatique ; l'agriculture et le développement durable ; les infrastructures, énergie et mines et est renforcé de quelques dispositions finales.
8. Aussi dans cette optique, l'Acte additionnel EFH pour le Développement Durable dans l'Espace CEDEAO par rapport aux ODD et à l'Agenda 2063 de l'Union Africaine traduit-il la position africaine commune (PAC) sur le programme de développement pour l'après 2015 qui est fondée sur l'hypothèse selon laquelle, pour réaliser la vision de l'Agenda 2063, il faut une transformation des domaines prioritaires panafricains ; lesquels répondent aux aspirations du peuple africain, en particulier de celui de la CEDEAO.
9. La Position Africaine Commune est donc basée sur les six piliers suivants : (i) Transformation économique structurelle et croissance inclusive ; (ii) Science, technologie et innovation ; (iii) Développement axé sur les peuples ; (iv) Durabilité environnementale, gestion des ressources naturelles et des risques de catastrophes ; (v) Paix et sécurité ; et (vi) Finances et partenariats.

10. La prise en compte systématique des questions d'égalité femmes - hommes, associée à une approche communautaire, produit des résultats positifs. Des projets s'attachant à lutter contre ces inégalités et qui permettent d'accroître la participation et l'engagement des femmes leur donnent l'occasion d'identifier des initiatives importantes pour elles. En effet, la problématique de l'égalité entre les sexes doit s'employer à faire en sorte que les femmes aient accès aux droits et aux opportunités de façon équitable et que toutes les questions qui génèrent des inégalités doivent être désormais traitées aux échelons local, national et régional.

II. Objectif de la feuille de route

11. L'objectif principal de la feuille de route de l'Acte Additionnel pour l'Egalité de Droits entre les Femmes et les Hommes pour un Développement Durable dans l'Espace CEDEAO est de promouvoir l'égalité de droits et de chances entre les femmes et les hommes à travers la mise en œuvre de programmes prioritaires dans les pays membres de la CEDEAO. En effet, ce nouvel instrument qui sert de cadre de promotion de l'égalité de genre et du développement durable dans la région CEDEAO ne pourra produire des résultats tangibles qui s'il est décliné en axes et actions à impacts sociaux très positifs. Il participe aussi de l'atteinte de la vision 2020 de la CEDEAO des peuples et constitue un véritable accélérateur des transformations sociales recherchées pour les femmes et les hommes de la région.

12. Il s'agit, de façon spécifique, de :

- ✓ Initier des projets et des travaux de recherche destinés à promouvoir l'égalité de droits et de chances entre les sexes,
- ✓ Elaborer des projets pour l'employabilité des femmes et des jeunes filles adolescentes et d'amélioration de leurs revenus,
- ✓ Initier ou renforcer des programmes d'éducation en santé sexuelle et reproductive de la jeunesse,
- ✓ Favoriser l'autonomisation des adolescentes et des jeunes femmes,
- ✓ Etoffer la base de données sur les violences basées sur le genre, dans les différents pays membres de la CEDEAO et dans divers secteurs,
- ✓ Continuer d'étoffer le corpus de données juridiques et économiques sur le genre,
- ✓ Garantir un revenu minimum aux ménages urbains et ruraux pauvres tout en favorisant leur insertion dans le marché de l'emploi ;
- ✓ Assurer des moyens de subsistance et une formation des jeunes (jeunes filles, garçons), et des femmes aux compétences pratiques de l'entrepreneuriat, à la vie quotidienne solidaire, tout en facilitant leur accès à un emploi productif décent.

13. En effet, des réformes institutionnelles significatives doivent être effectivement mises en œuvre et leur exécution doit être contrôlée. La sensibilisation aux recours

judiciaires et la confiance en ceux-ci sont essentiels, bien que les pays membres se heurtent souvent à des problèmes de capacités.

14. Des solutions inspirées de bonnes pratiques entre pays membres pourraient permettre de relever ces défis. C'est ainsi que, la défense des droits juridiques des femmes contribuera à remédier aux inégalités de pouvoir qui les désavantagent par rapport aux hommes et à libérer leur potentiel économique ; ce qui fera progresser, par voie de conséquence, les deux grands objectifs de l'Acte additionnel que sont l'élimination de l'extrême pauvreté et la promotion d'une prospérité partagée. Les réformes, dans ce sens, peuvent également induire un changement dans des normes sociales défavorables aux femmes.

Chapitre 1 : Axes Prioritaires d'intervention

15. De ce qui précède, la présente feuille de route décline cinq (5) axes programmatiques prioritaires et Trois (3) axes transversaux visant la communication, le suivi évaluation et le Partenariat et financement des différentes interventions retenues dans ladite feuille de route.

16. Axes programmatiques :

- a. RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL DES MECANISMES NATIONAUX GENRE ET DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE
- b. GENRE ET AUTONOMISATION ECONOMIQUE
- c. GENRE ET GESTION INTEGREE DES RESSOURCES NATURELLES
- d. BONNE GOUVERNANCE, FEMME, PAIX, SECURITE ET PARTICIPATION CITOYENNE
- e. GENRE, POPULATION ET MIGRATION

17. Axes transversaux :

- a. STRATEGIE DE COMMUNICATION
- b. SUIVI ET EVALUATION
- c. FINANCES ET PARTENARIAT

1.1. Axes Programmatiques Prioritaires

18. Pour les cinq prochaines années, cinq axes majeurs ont été retenus. Ils découlent des priorités de la Commission de la CEDEAO en matière d'égalité de genre mais aussi des besoins exprimés par les pays membres de la CEDEAO.

1.1.1. Renforcement Institutionnel et organisationnel des mécanismes nationaux genre et des organisations de la société civile

19. Les défis de l'institutionnalisation du genre sont énormes en Afrique de l'Ouest. Cependant ils peuvent être surmontés si des mesures idoines sont prises et mises en œuvre aussi bien au niveau national que régional.

1.1.1.1. Analyse du contexte et justification

20. L'autonomisation des femmes et des filles passe aujourd'hui par une capacitation des institutions publiques et privées et des acteurs de la société civile en intégration genre dans les politiques et programmes. En effet, au moment où il est largement démontré que l'égalité de genre est un enjeu majeur du développement dans nos pays, autonomiser les femmes en diversifiant leurs opportunités et leurs choix dans la vie permet non seulement d'influer sur le bien-être des ménages et de la communauté mais également sur le développement d'un pays. Autrement dit, le développement est aujourd'hui fortement lié aux politiques publiques sensibles au genre.

21. La CEDEAO, à travers ses politiques et différentes interventions, s'investit largement dans le renforcement des mécanismes institutionnels de ses pays membres pour les amener à institutionnaliser le genre et aussi à initier des activités à fort impact social, notamment au profit des femmes et des filles. C'est ainsi que le Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre (CCDG) a pu réaliser des activités de formations, de sensibilisation et de plaidoyer au profit du Parlement de la CEDEAO, de la Commission de la CEDEAO et des points focaux genre du CCDG basés dans les Ministères en charge du genre de ses pays membres.

22. Grâce à des modules de formation en genre élaborés par le CCDG, les capacités institutionnelles et organisationnelles des Ministères en charge du genre des pays membres de la CEDEAO ont été ainsi renforcées pour leur permettre de servir de locomotive dans la mise en œuvre de stratégies genre dans leurs pays.

23. Cependant, tous ces efforts n'ont pas pour autant permis de lever toutes les contraintes notées dans la mise en œuvre de politiques genre dans les pays de la

CEDEAO. L'institutionnalisation du genre dans les Ministères sectoriels pose problème ainsi que l'intégration du genre dans les programmes. Cette situation est en partie imputable à l'absence d'ancrage institutionnel fort et au manque de personnel outillé en intégration genre pour traduire les politiques en programmes concrets. A cela, il faut ajouter que même quand l'expertise existe, celle-ci est vite perdue une fois que l'expert change de poste ou quitte l'institution. Cette instabilité institutionnelle provoque ainsi une déperdition des objectifs d'égalité de genre et des acquis des connaissances sur le genre.

24. Au niveau des acteurs de la société civile, le souci pressant de jouer le rôle de contre – pouvoir pour rendre les gouvernements responsables de leurs engagements et pour s'assurer que les choix et priorités des Etats reflètent les besoins de leurs mandants n'est plus à démontrer. Cependant, ce travail ne peut se faire sans un renforcement permanent de capacités et un appui à la levée de fonds.

1.1.1.2. Actions prioritaires

25.

- Renforcer les mécanismes nationaux genre des pays de la CEDEAO,
- Renforcer les Organisations de la Société Civile pour leur permettre de jouer le rôle de contrôle citoyen de l'action publique,
- Intégrer le genre dans les politiques sectorielles
- Traduire et diffuser les lois en faveur de l'égalité de genre
- Mettre à jour la cartographie des structures et organisations de la société civile travaillant sur le genre dans les Etats membres de la CEDEAO
- Renforcer les capacités de recherche de financements des acteurs de la société civile travaillant sur le genre
- Appuyer des programmes de budgétisation sensibles au genre au profit des Ministères et de la commission de la CEDEAO

1.1.2. Genre et Autonomisation Economique

1.1.2.1. Analyse du contexte et justification

26. **L'accès des Femmes au travail et à la protection sociale** : l'emploi est un facteur déterminant du développement économique. Il est essentiel au bien-être des populations, mais aussi à l'amélioration de la productivité et de la cohésion sociale. Aujourd'hui les écarts de salaires entre les hommes et les femmes plombent les efforts des pays en matière de développement inclusive et durable. C'est ainsi qu'ils sont évalués à 23% dans le monde alors que les femmes travaillent en moyenne 3 mois de plus que les hommes pour un salaire égal.

27. La protection sociale aurait pu être un véritable accélérateur de la réduction de la pauvreté féminine mais elle peine à se formaliser dans les pays de la région ouest africaine. La plupart des femmes, au-delà des travaux de soins non rémunérés qui leur sont socialement affectés, évolue ainsi dans le secteur informel qui lui-même n'est pas encadré par un dispositif de protection sociale formel. Les femmes doivent ainsi se contenter de solidarités traditionnelles pour survivre face à la précarité et aux chocs économiques contemporains.
28. Dans le secteur de l'emploi formel, les femmes sont confrontées à la difficile conciliation entre parentalité et vie professionnelle surtout lorsqu'elles veulent s'investir dans un emploi productif, optimiser leur rendement ou accumuler des actifs.
29. **L'accès des femmes aux opportunités** : l'émancipation économique et sociale des femmes et la promotion de la parité des sexes sont deux conditions essentielles à l'avènement d'un développement durable. En supprimant les obstacles qui empêchent les femmes d'accéder, au même titre que les hommes aux dotations en capital humain, aux droits et aux opportunités économiques et en reconnaissant l'égalité de droits et de chances entre les femmes et les hommes, l'on peut enregistrer de meilleures performances économiques et améliorer les résultats obtenus sur le plan du développement. Si les femmes bénéficient d'une égalité d'opportunités, elles deviennent des actrices économiques et sociales à part entière ; ce processus déterminant aussi l'adoption de politiques plus inclusives. Améliorer la condition des femmes implique aussi davantage d'investissement dans l'éducation de leurs enfants, leur santé et leur bien-être en général.
30. **L'accès des femmes aux droits** : La législation et le cadre juridique d'un pays fixent les conditions de la participation des femmes dans de multiples sphères. Ils reflètent des normes sociales, qu'une réforme juridique peut faire évoluer. Dans la plupart des pays, des différences juridiques entre hommes et femmes sont encore inscrites dans ces textes officiels, restreignant ainsi la capacité des femmes à travailler, à accéder à des actifs ou à des services financiers, à obtenir des soins de santé ou à prendre en toute indépendance des décisions importantes pour leur vie. L'égalité devant la loi n'est pas qu'une question de droits de l'homme, c'est aussi un problème économique.
31. Il s'agit donc de prendre en compte l'environnement socio-économique tourné vers la globalisation de l'économie, de faciliter la transition de l'école au marché du travail et d'améliorer l'employabilité et le revenu des femmes et des hommes. Les jeunes femmes aussi bien que les garçons doivent être formées à la maçonnerie, à l'électricité, à la conduite de machineries lourdes, à la menuiserie et aux métiers de l'hôtellerie. Il s'agit de mettre aussi l'accent sur l'évolution des comportements, ce qui permet aux jeunes femmes de prendre conscience de leurs aptitudes relationnelles et d'améliorer leur confiance en elles-mêmes.

32. **Genre, agriculture et développement rural** : L'agriculture est la principale source de revenus et d'emplois pour 70 % de la population mondiale pauvre vivant en zones rurales. Cependant, l'épuisement et la dégradation des terres et des ressources en eau constituent de graves menaces sur la capacité de l'agriculture à produire suffisamment de nourriture et autres produits agricoles pour assurer la subsistance des populations rurales et répondre aux besoins des populations urbaines.
33. L'extension des droits fonciers aux femmes constitue un aspect important des activités de genre. Les droits fonciers sont, en effet, primordiaux pour les femmes, car ils leur apportent une sécurité et un capital à même de renforcer leur autonomie, de multiplier les opportunités qui s'offrent à elles et d'accroître leur bien-être. Grâce aux droits fonciers, les femmes disposent des fondements sur lesquels elles peuvent prospérer.
34. La délivrance de titres de propriété foncière aux femmes laisse penser que si elles n'ont pas lesdits titres en bonne et due forme, leur investissement dans la terre devient trop risqué. Le Ghana s'est lancé dans ce processus et la Banque mondiale a réussi à mettre les femmes en rapport avec des équipes d'Accra et de Kigali afin qu'elles engagent de fructueuses discussions sur les bénéfices associés à une augmentation de la délivrance de titres de propriété et les questions de leur mise en œuvre.
35. La mise en place de modèles rapides à déployer, financièrement accessibles et modulables pour résoudre les problèmes de propriété foncière en Afrique, correspond donc à une forte demande. Cette coopération entre le Rwanda et le Ghana constitue ainsi un bon exemple d'apprentissage Sud-Sud, fortement axé sur la lutte contre les inégalités hommes-femmes.
36. **Documenter la situation de la Pauvreté selon le genre en Afrique de l'Ouest** : La féminisation de la pauvreté doit pousser les pays membres de la CEDEAO à disposer d'un programme actif d'observation de la pauvreté, en collaboration avec des institutions nationales, des agences de développement et des organisations de la société civile. Ils doivent mener régulièrement des analyses visant à évaluer l'ampleur et les causes de la pauvreté et des inégalités, à examiner l'impact de la croissance et de la politique publique, et à étudier les données issues des enquêtes auprès des ménages et les méthodes de mesure. Les données doivent inclure des mesures de la pauvreté et des inégalités qui proviennent de rapports d'analyse, de programmes nationaux d'observation de la pauvreté et d'instituts de recherche, lesquels produisent des estimations permettant des comparaisons entre les pays.
37. **Droits individuels garantis : Santé, VIH/Sida, logement décent** : Les personnes pauvres n'ont pas les moyens de se sortir de la pauvreté. Accroître leur productivité en investissant dans leur éducation et dans leur santé est souvent la meilleure manière d'améliorer leur bien-être. Le secteur public est le principal fournisseur de services de soins de santé dans les pays en développement. Pour réduire les inégalités, bon

nombre de pays mettent l'accent sur les soins de santé primaires, notamment l'immunisation, la fourniture d'assainissement, l'accès à l'eau potable et des initiatives pour une maternité sans risques.

38. **Transformation économique et Création de richesses** : Outre le secteur agricole, notamment vivrier où elles jouent les premiers rôles, les femmes sont désormais engagées dans l'entrepreneuriat et la création d'entreprise. Elles ont davantage de responsabilités dans les administrations. Elles deviennent, de ce fait, un pilier du processus d'émergence en cours et une partie prenante de la politique.
39. **Échanges commerciaux** : Les échanges commerciaux peuvent jouer un rôle clé dans la lutte contre la pauvreté féminine et la réalisation des ODD dans la mesure où il s'agit d'élargir l'accès des pays membres aux marchés et de soutenir la mise en place d'un système commercial prévisible et réglementé. Les femmes ont toujours joué un rôle prépondérant dans le commerce sous régional. La coopération sud-sud à travers la promotion de certains produits doit ainsi être soutenue.
40. **Sciences, technologies et innovations** : L'innovation technologique, souvent stimulée par les pouvoirs publics, est l'élément moteur de la croissance industrielle et aide à améliorer les niveaux de vie ; d'où la nécessité d'encourager les Partenariats de recherche avec les centres de recherche et les universités.
41. **Education, formation et capital humain** : L'éducation, mère de tous les droits, est l'un des instruments les plus puissants qui existent pour réduire la pauvreté et les inégalités et poser les bases d'une croissance économique soutenue.
42. **Accès au TIC** : Les Technologie de l'information et de la communication sont devenues de puissants outils pour le changement social et donc l'égalité de genre. En effet elles peuvent radicalement configurer les stéréotypes et rôles sociaux attribués aux femmes pour ouvrir des fenêtres d'opportunités à leur autonomisation.
43. C'est pourquoi, pour les Nations Unies, il faut désormais travailler à la réduction de l'écart numérique entre les hommes et les femmes car 200 millions de femmes sont moins connectées que les hommes à l'internet alors que 90% des futurs emplois vont demander un minimum de connaissances numériques. Cependant, pour qu'il y ait un changement durable et une autonomisation réelle, les femmes doivent être les agents de ces processus.

1.1.2.2. Actions prioritaires

44. Il s'agit ici de faciliter l'accès des femmes aux ressources et à l'emploi. Pour cela des actions doivent être menées, à savoir :

- ✓ poursuivre les actions engagées dans le cadre de la Plateforme des savoirs sur l'emploi, en partenariat avec les institutions en charge de ce secteur et les mécanismes nationaux genre,
- ✓ mobiliser des ressources et des partenariats pour augmenter le flux de capitaux investis dans la création d'emplois pour réduire le gap entre les hommes et les femmes,
- ✓ promouvoir et encourager l'élaboration de stratégies d'emploi multisectorielles et sensibles au genre à l'échelle des pays,
- ✓ continuer les travaux d'analyse, en liaison avec les gouvernements nationaux et le secteur privé, afin de déterminer le potentiel de création d'emplois de secteurs industriels spécifiques et d'investir dans ces derniers dans une perspective d'égalité de genre,
- ✓ conduire et diffuser des évaluations d'impact sur l'emploi des femmes en Afrique de l'Ouest,
- ✓ soutenir la collecte et l'analyse de données désagrégées pour améliorer les évaluations et les analyses comparatives des marchés de l'emploi, et renforcer les systèmes d'information et les outils d'enquêtes nationaux,
- ✓ élaborer et diffuser des manuels opérationnels sensibles et genre et relatifs aux interventions en faveur de l'emploi, susceptibles de généralisation
- ✓ travailler à réduire la facture numérique selon le genre pour améliorer l'employabilité des femmes et des filles
- ✓ Mettre en place un fond régional pour l'entrepreneuriat des femmes

1.1.3. Genre et Gestion Intégrée des Ressources Naturelles

45. De nos jours, les préoccupations d'ordre environnemental sont perçues par bon nombre de personnes comme étant un luxe des pays riches. Ce n'est toutefois pas le cas. Les ressources environnementales et l'environnement construit par l'homme, tels que l'eau potable, l'air pur, les forêts, les pâturages, les ressources marines, les agroécosystèmes et la biodiversité, contribuent au développement social et économique et en constituent les bases. C'est ainsi que la Banque mondiale, l'une des principales promotrices et commanditaires financiers de l'amélioration environnementale dans le monde en développement, travaille sur des données relatives aux forêts, à la biodiversité, aux émissions de gaz à effet de serre et à la pollution. D'autres indicateurs pertinents pour l'environnement sont aussi disponibles sur les pages relatives à l'agriculture et au développement rural, à l'énergie et aux mines, aux infrastructures et au développement urbain.

46. La CEDEAO, partie prenante de ces politiques à l'échelle internationale, travaille aussi à réduire les impacts négatifs du changement climatique. Pour elle, les femmes font partie de la solution. C'est pourquoi il urge de mettre en place des actions ciblées pour inverser la tendance en Afrique de l'ouest.

1.1.3.1. Analyse du contexte et justification

47. Le Monde est aujourd'hui durement touché par le changement climatique. Ses effets sont, entre autres, la hausse des températures, l'évolution du régime des précipitations, l'élévation du niveau de la mer, l'augmentation de la fréquence des catastrophes météorologiques ; effets qui menacent l'agriculture, l'alimentation et l'approvisionnement en eau. Les récents progrès dans la lutte contre la pauvreté, la faim et la maladie sont ainsi menacés, ainsi que la vie et les moyens de subsistance de milliards de personnes.
48. L'Afrique de l'Ouest fait partie des régions les plus vulnérables aux changements climatiques et dont les conséquences en termes de bouleversements cycliques avec les phases de sécheresse ont fini de créer une certaine incertitude sur le vécu des populations. En effet, pendant longtemps les moyens de subsistance ont été portés par les exploitations agricoles dans la région. Aujourd'hui, la dégradation de l'environnement combinée à la faible évolution des systèmes de production et l'accroissement rapide de la population de l'Afrique de l'Ouest ont favorisé d'importants mouvements migratoires à la recherche de lieux plus cléments. Les femmes du fait du rôle important qu'elles jouent dans l'économie domestique sont donc confrontées et touchées de plein fouet par les difficultés enregistrés dans le domaine de l'agriculture, l'élevage et la pêche. La plupart des terroirs sont aujourd'hui gagnés par la pauvreté des sols, la salinisation des sols ; ce qui ne permet pas souvent une activité alternative telle que le maraichage. Apporter une réponse au changement climatique va permettre donc d'agir sur la féminisation de pauvreté, sur la santé des ménages et sur l'émigration ainsi que sur les fortes pressions exercées sur les ressources naturelles.

1.1.3.2. Actions prioritaires

49. Pour faire face au changement climatique, la CEDEAO, à l'instar de la communauté internationale doit, au-delà de ses frontières, entreprendre un effort inédit de coopération. Elle doit aussi adapter son approche en fonction de ses besoins spécifiques. Pour cela, il faut :
- ✓ Vulgariser les enjeux de la COP22, dans une perspective genre, dans les pays membres de la CEDEAO,
 - ✓ Appuyer des formations en gestion intégrée et durable des ressources naturelles au profit des femmes et des jeunes de l'espace CEDEAO,
 - ✓ Appuyer la levée de fonds pour le financement de projets sur la gestion durable des ressources naturelles,
 - ✓ Appuyer la promotion de produits forestiers non ligneux dans les Etats membres de la CEDEAO,

- ✓ Appuyer l'utilisation des énergies renouvelable par les femmes
- ✓ Réaliser une situation de référence sur le genre et le changement climatique dans les pays membres de la CEDEAO,
- ✓ Documenter les bonnes pratiques sur le genre et le changement climatique.

1.1.4. Bonne Gouvernance, Femme, Paix, Sécurité et Participation Citoyenne

50. La bonne gouvernance est un principe qui veut que les règles de transparence de la gestion des ressources publiques soient de mise et que l'exercice de contrôle citoyen ainsi que la reddition des comptes soient un exercice consacré et s'érigent en valeurs républicaines. Le baromètre de la bonne gouvernance devient ainsi le niveau d'institutionnalisation de la participation citoyenne dans la gestion des affaires publiques, le renforcement des ressources humaines, le niveau de fonctionnement des institutions étatiques et surtout leur degré de liberté d'action et le niveau de mise en œuvre des politiques pour réduire les inégalités et les violences basées sur le genre.

1.1.4.1. Analyse du contexte et justification

51. En Afrique de l'Ouest, le rythme de réformes institutionnelles ainsi que les secteurs touchés permettent de dire que si la bonne gouvernance n'est pas totalement une réalité, elle traverse toutefois les consciences et est devenue une des principales revendications de la société civile et des acteurs économiques, sociopolitiques et culturels qui, de plus en plus, réclament plus de justice sociale pour combattre les discriminations de toute sorte.

52. Le vent de décentralisation noté un peu partout dans la région permet aujourd'hui une présence, même si elle reste timide, des femmes dans la gestion locale, rapproche les élus de leurs populations mais aussi renforce la viabilité économique des collectivités locales pour lutter contre la pauvreté.

53. A cela, il faut ajouter tous les mécanismes mis en place pour lutter contre la corruption et l'enrichissement illicite qui, grâce à l'appui de GIABA, permettent aujourd'hui d'agir sur le partage équitable des ressources entre les citoyens et les citoyennes.

54. Sur les questions d'égalité de genre de façon spécifique, des progrès énormes ont été aussi noté dans la mise en œuvre de politiques et programmes sensibles au genre. Le rôle joué par les Ministères sectoriels, les acteurs de la Société Civile et les Partenaires Techniques et financiers dans l'institutionnalisation du genre, la transversalité du genre et la sensibilité genre est factuel. Ce travail a contribué à une perception

positive de l'équité et de l'égalité de genre aussi bien au niveau des Parlements, des Ministères, des Collectivités locales, des leaders d'opinion et des média.

55. En votant des lois sur le quota ou la parité, en autorisant l'accès de la femme à la nationalité de son mari et vice versa dans des pays comme le Sénégal, en ouvrant les portes de l'armée, de la police, de la gendarmerie et des services paramilitaires aux Femmes dans certains pays de la CEDEAO, ces derniers démontrent leur engagement à faire bouger les lignes du pouvoir au profit des femmes et des filles.
56. Il est à noter cependant qu'en termes de gouvernance et de prise de décisions en Afrique de l'Ouest, les femmes et les filles sont toujours très peu représentées dans les instances politiques, les administrations et les structures nationales soit au total 11% de femmes ministres, 10% de femmes députés et moins de 1% de maires. Il s'agira donc de s'inspirer des bonnes pratiques sur le quota et la parité pour améliorer la participations des femmes et des jeunes filles à la politique et à la prise de décision dans les pays de la CEDEAO.
57. **Dans le cadre de la prévention et la gestion des conflits**, la zone CEDEAO est toujours menacée par l'insécurité sur les routes et les frontières due à la présence de mouvements fondamentalistes dans la région, avec un impact négatif sur les droits des femmes et des filles. Il est aussi constaté de plus en plus l'enrôlement de femmes et de jeunes dans la criminalité économique transfrontalière.
58. CEDEAO dispose toutefois d'un Plan d'action 2017-2020 pour la composante Femmes, Paix et Sécurité de son Cadre de prévention des conflits. Ce document traduit en Programmes d'enseignements sur le genre et les conflits en Afrique permettra de mettre en exergue l'importance de placer les femmes dans des positions centrales dans les questions de Paix et de Sécurité et l'urgence de trouver des solutions aux facteurs structurels qui déterminent leur exclusion auxdits processus. Il donne aussi l'occasion de définir les procédures à mettre en place pour appuyer les pays membres de la CEDEAO dans la sensibilisation et l'éducation contre la radicalisation et l'extrémisme violent.
59. Cet important mécanisme s'adosse aussi sur **la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies** qui met l'accent sur la présence et la participation active des femmes dans les missions de prévention et au règlement des conflits ainsi qu'au maintien de la paix pour réduire l'impact disproportionné des conflits sur les femmes ; **la Résolution 1820** qui dénonce les violences sexuelles comme tactique de guerre ; **la Résolution 1889** qui appelle à mettre en place des indicateurs pour mesurer les progrès de la mise en œuvre de la 1325 ; **la Résolution 2106** qui demande aux Etats de lutter contre l'impunité en traduisant en justice les auteurs des violences sexuelles commises en période de conflits armés ; **la Résolution 2242** qui invite les Etats à

tenir compte des priorités des femmes dans le processus de paix et de sécurité et intégrer des considérations de parité entre les sexes dans l'ensemble des programmes humanitaires ; la **Résolution 2250** qui met l'accent sur la nécessité d'accroître la représentation inclusive des jeunes à tous les niveaux dans les instances de décision des institutions et dispositifs locaux, nationaux, régionaux et internationaux de prévention, et de règlement des conflits, y compris ceux qui luttent contre l'extrémisme violent.

60. Globalement, l'analyse des pouvoirs selon le genre montre que des progrès indéniables ont été enregistrés. Cependant des défis persistent tant au niveau des engagements politiques pour accélérer les changements que de la participation citoyenne des hommes et des femmes, de l'indépendance du travail de l'exécutif, du législatif et du judiciaire mais également de l'accès à l'information et de la liberté de la presse. La question de la protection et de la sécurité des citoyens et des citoyennes contre toutes formes de violences (physique, psychologique, moral, économique), notamment dans les situations de conflits, constitue également un défi majeur dans le calcul du bien-être de la Communauté de la CEDEAO.

1.1.4.2. Actions prioritaires

61.

- ✓ Renforcer les capacités des Organisations de la Société Civiles (Organisations de femmes, Média, Instituts de Recherche, Leaders d'opinion, etc.) en matière de contrôle citoyen, dans une perspective de genre,
- ✓ Financer les initiatives féminines d'actions citoyennes,
- ✓ Appuyer la création de plateformes de femmes médiatrices dans chaque Etat Membre
- ✓ Mettre en œuvre le plan d'action Genre et élections des pays membres de la CEDEAO
- ✓ Mettre en œuvre le Plan d'action 2017-2020 pour la Composante Femmes, Paix et Sécurité du Cadre de prévention des conflits
- ✓ Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de la 1325 et suivantes
- ✓ Mettre en place des systèmes d'assistance juridique pour les femmes et les filles victimes de violences,
- ✓ Produire un rapport annuel de mise en œuvre des engagements des Etats sur l'Acte Additionnel

1.1.5. Genre, Population et Migration

1.1.5.1. Analyse du contexte et justification

62. La croissance de l'économie joue un rôle essentiel dans le développement économique. La croissance du revenu national profite concrètement à la population. Bien qu'il n'existe pas de « formule » pour stimuler la croissance économique, la

disponibilité de données peut aider les décideurs politiques à mieux comprendre la situation économique de leur pays.

63. De ce fait, une bonne analyse la main-d'œuvre et de la protection sociale est nécessaire. La population active étant, l'offre de main-d'œuvre disponible pour produire des biens et services au sein d'une économie, elle comprend ceux qui sont actuellement embauchés et ceux qui sont sans-emploi mais qui cherchent du travail ainsi que les primo demandeurs d'emploi. Toutes les personnes qui travaillent ne sont toutefois pas incluses. En effet, les travailleurs non rémunérés, les travailleurs domestiques ou familiaux et les étudiants sont souvent omis et certains pays ne tiennent pas compte des membres des forces armées. Les données relatives à la main-d'œuvre et à l'emploi sont compilées par l'Organisation internationale du Travail (OIT) et proviennent de sondages sur la population active, de recensements, d'enquêtes sur l'effectif et de registres administratifs tels que les registres des agences de placement et des régimes d'assurance-emploi.

64. Pour une bonne capture du dividende démographique femme en Afrique de l'ouest, il faut des politiques sociales et économiques (notamment l'ouverture au commerce), des marchés de l'emploi flexibles et sensibles au genre et des investissements dans le capital humain, y compris dans l'éducation et la santé publique surtout des femmes et des jeunes.

1.1.5.2. Actions prioritaires

65.

- ✓ Faire la situation de référence sur genre et migrations dans les pays de la CEDEAO (causes, manifestations et impacts),
- ✓ Mettre à jour les données statistiques des pays sur la main d'œuvre,
- ✓ Appuyer l'organisation de séances de sensibilisation auprès des communautés sur les conséquences néfastes des migrations dans les Etats membres,
- ✓ Organiser des cadres de négociations Nord – Sud pour une meilleure aide au développement mobilité des femmes et des filles,
- ✓ Mettre en œuvre le plan d'action Genre et migration de la CEDEAO

1.2. Axes transversaux

66. Comme leurs noms l'indiquent, ces axes traversent l'ensemble des programmes prioritaires identifiés par la feuille de route afin d'en faciliter leur mise en œuvre.

1.2.1. Stratégie de Communication

67. Des débats sur la parité aux émissions de « relooking », en passant par des rencontres entre jeunes seront organisés dans les media. Les professionnels des media seront mis à contribution. Dans ce cadre, il semble aujourd'hui difficile d'analyser les objets sans interroger les rapports sociaux de genre qui les structurent. Que l'on s'intéresse aux pratiques, aux dispositifs, aux représentations ou aux discours médiatiques, il ne s'agit pas seulement d'appréhender le genre à la façon d'un nouvel objet de recherche mais bien de le considérer comme une perspective à part entière.
68. Les travaux qui se sont penchés ces dernières années sur les campagnes électorales par exemple ont démontré le caractère heuristique d'une démarche communicationnelle au prisme du genre. Comment des comités de genre peuvent comprendre la couverture médiatique de certains duels politiques ou la stratégie de communication des femmes politiques sans prendre en considération la mise en scène des masculinités et féminités des personnalités concernées ? Surtout peut-on ignorer les rapports de pouvoir dans lesquels s'inscrivent de telles mises en scène et les phénomènes de disqualification des femmes qui découlent de ces dernières ? Comment aider au renforcement du leadership féminin avec le soutien des media ?
69. Le secteur privé, notamment les entreprises et recherches émergentes qui promeuvent la promotion du genre, doivent être primées. Les chambres consulaires, les clubs services, des organisations de la société civile, seront mis à contribution. L'égalité entre hommes et femmes est partie intégrante du développement : elle n'est « ni à part ni en plus ».
70. La pleine participation des hommes et des femmes aux actions de communication pour le développement est la condition majeure à une appropriation du changement par ceux-ci. Des hommes champions de l'égalité de genre peuvent être identifiés dans les pays et primés régulièrement pour faciliter l'appropriation par les populations de l'approche genre.
71. Les hommes et les femmes s'informent, informent et communiquent de façon différente en fonction de la spécificité de leurs rôles et responsabilités et de la particularité de leurs besoins. La communication pour le développement, la paix ou la sécurité est la condition majeure à une appropriation du changement par ceux-ci.
72. Communiquer le genre pour le développement rural par exemple, s'applique donc à la communication pour le développement qui, pour contribuer à un changement économique et social durable et égalitaire, se doit d'inclure une perspective de genre dans ses modalités, contenus et formats. Il est reconnu que : (a) le succès des efforts de développement dépend, en partie, de la qualité de la communication instaurée avec les populations concernées et de la prise en compte des questions de genre, et (b) la

communication pour le développement et la problématique de genre sont, l'une et l'autre, transversales dans les actions de développement. Pourtant, le plus souvent, les processus (modalités, contenu, format) de communication en milieu rural sont peu participatifs et s'adressent à tout le monde de façon générale. Ils ne prennent pas en compte le fait que la population est responsable de son propre développement et qu'elle est hétérogène, riche de diversités, de besoins et d'attentes.

73. Enfin, les questions de genre sont encore trop fréquemment traitées hors de leur contexte, restant au stade de leur justification sans passer à leur résolution concrète. Sur la base de ce constat a émergé la nécessité de traiter conjointement la thématique de la communication pour le développement et celle du genre, afin que leur mise en synergie puisse concourir à minimiser les contraintes existantes et à en maximiser les potentialités. Exigence renforcée par le fait que ces deux thématiques, quand bien même acceptées au niveau de leurs principes, sont souvent mal comprises. En effet, les barrières socioculturelles fragilisent l'impact des avancées ; pour les briser et bâtir une société de paix, d'égalité du genre et non-discriminatoire, il convient de concevoir une nouvelle stratégie de communication en direction de toutes les couches sociales.

1.2.2. Suivi et Evaluation

74. Le suivi et l'évaluation impliquent des remises en question de l'intervention concernée. Si l'intervention est en cours, il est important de saisir ces occasions pour ajuster les orientations choisies en vue d'une meilleure intégration du concept genre. S'il s'agit d'une évaluation ex-post, le moment est propice pour tirer des leçons de l'expérience. Il faut, d'une part, constater les facteurs favorables et défavorables à une intégration du concept de genre, et d'autre part, vérifier si et comment l'intégration de ce concept a permis de mieux atteindre les objectifs de l'intervention.

75. Les dispositifs de suivi et d'évaluation qui intègrent les rapports de genre reprennent des critères "classiques" que sont l'efficacité, l'efficience, la pertinence, la viabilité et l'impact. Un autre critère qui est plus récent, mais de plus en plus répandu, a tout à fait sa place dans une évaluation avec une perspective genre : le degré de participation de la population concernée. L'intégration de l'aspect genre demande une réinterprétation de ces critères, fondée sur une analyse moins centrée sur l'action en soi, mais plus sur les personnes et les processus en marche. En effet, il est intéressant de considérer, critère par critère, les implications d'une telle réinterprétation, dans une perspective genre.

76. Un premier facteur socioculturel qui est à revoir sous la perspective de genre concerne le concept de ménage, avec sa structure et ses comportements supposés. L'analyse des

rapports de genre insiste sur le caractère changeant et flexible de ces structures, avec des limites difficiles à discerner. L'évaluation porte alors sur la question : les besoins et les responsabilités distincts des hommes et des femmes au sein du ménage ont-ils été suffisamment pris en compte dans toutes les étapes du projet ?

77. L'aspect du genre est également significatif dans l'analyse de l'entité "communauté". Beaucoup d'interventions de développement visent à la réalisation d'un plan de développement communautaire. De nombreux exemples témoignent d'un apparent "manque d'intérêt" ou "manque de capacité technique" d'une partie des bénéficiaires, et notamment des femmes.
78. Une analyse avec une perspective de genre montre que ces constats occultent fréquemment des conflits d'intérêts latents entre les bénéficiaires. Une évaluation prenant en compte les rapports de genre est susceptible de "découvrir" aussi d'autres types de conflit, en particulier intra-ménage. En effet, l'accès aux ressources d'une intervention et le contrôle du bénéfice qui en découle peut être à l'origine de tensions importantes à l'intérieur du foyer. Si l'évaluation constate l'existence de conflits, à l'intérieur ou à l'extérieur du ménage, il faut chercher à savoir si le projet réagit d'une manière appropriée à ce problème, par exemple en prévoyant la mise en place de mécanismes de gestion de conflits (outils participatifs, réunions et discussions de groupe, intervention de médiateurs, etc.).
79. Les aspects institutionnels : Ils couvrent, d'une part, le cadre institutionnel formé par l'Etat et, d'autre part, celui formé par l'organisme de développement qui met en œuvre ou qui soutient l'intervention en question. En ce qui concerne l'Etat, les mesures légales, économiques et politiques, peuvent considérablement déterminer le degré de contrôle des femmes sur leur propre vie. Son influence est évidente à propos des programmes de contrôle de la natalité, des droits de vote et de propriété, des lois sur l'avortement, du mariage et du divorce. D'une manière plus subtile, l'Etat influence les relations de genre en promouvant une forme spécifique de la famille et notamment en régulant les salaires, les impôts, les prestations de la sécurité sociale (quand elles existent).
80. Des études plus récentes tentent de déterminer l'influence d'autres domaines d'intervention qui agissent d'une manière moins évidente sur les relations de genre, comme les politiques sectorielles, l'affectation du budget étatique, etc. Tous ces aspects influencent la vie des femmes et, par conséquent, changent le cadre de l'intervention évaluée. Les évaluations de projet avec une perspective de genre peuvent en principe aussi intégrer ou faire référence à une analyse institutionnelle de l'organisme de développement, mais ce champ particulier de l'évaluation se rencontre encore que peu fréquemment.

81. La viabilité est également fortement influencée par les conditions financières et économiques dans lesquelles se déroulent des interventions, notamment celles qui visent l'augmentation de revenus. Au moment de l'évaluation, il s'agit donc de vérifier si ces conditions spécifiques pour les femmes sont envisagées d'une manière satisfaisante par l'intervention et si cette dernière contribue à réduire spécifiquement, par rapport à l'augmentation de revenus, les inégalités subies par les femmes.
82. Facteurs environnementaux et écologiques : l'analyse de genre examine les intérêts et opportunités des personnes en relation avec leur environnement naturel. Il s'agit de la distribution de l'accès aux ressources naturelles et de leur contrôle. Ceux-ci sont considérés comme étant des aspects dynamiques, interactifs, interdépendants et sujets à changements. L'évaluateur vérifiera l'influence de ces facteurs sur la bonne marche de l'intervention ainsi que la capacité de celle-ci à réagir à d'éventuelles évolutions de ces facteurs environnementaux et écologiques.
83. Facteurs technologiques : de multiples interventions visent à l'introduction de nouvelles technologies. Celles-ci sont susceptibles d'augmenter surtout la productivité des usagers. Cependant, les exemples de terrain montrent qu'il est tout à fait légitime de se demander qui sont ces usagers qui bénéficient de ce "progrès" ? et quelles personnes ou groupes de personnes en subissent des effets négatifs, qu'ils soient directs ou indirects ? La capacité productive et la productivité des femmes peuvent se trouver réduites à cause d'une intervention de développement soit parce qu'elles ne sont pas identifiées comme utilisatrices, soit parce que la technologie en question n'est pas conçue pour elles (parce qu'elles demandent une certaine force physique, etc.) ou bien encore parce que le projet n'a pas cherché à élaborer une formation technique spécifique et adaptée aux besoins et contraintes des femmes.
84. L'impact : l'évaluation de l'impact d'une intervention s'intéresse aux effets positifs et négatifs, prévus et non prévus. Cet aspect englobe en quelque sorte le critère d'efficacité qui couvre évidemment les effets positifs attendus, en mesurant l'atteinte des objectifs de l'intervention. Dans l'analyse de l'impact, l'évaluateur insiste, en plus, particulièrement sur les effets inattendus (positifs et négatifs) et sur les effets négatifs qui étaient anticipés dès le début de l'intervention. Pour ces derniers, l'évaluateur s'interroge surtout sur la réussite des stratégies de minimisation ou de compensation de ces effets inévitables.
85. Dans la perspective de genre, l'évaluateur s'intéresse spécialement aux effets de l'intervention sur les rapports entre les femmes et les hommes. Les interventions de développement sont, en dernière instance, toujours dirigées vers une modification ou une amélioration de certains aspects de la vie des êtres humains et pour cela, il est toujours légitime d'évaluer l'impact de l'intervention au niveau des droits, obligations, opportunités et activités journalières des personnes ; ceux-ci étant largement déterminés par leur identité féminine ou masculine. La priorité est donc donnée à

l'étroite relation et aux interdépendances entre les droits et responsabilités respectivement des hommes et des femmes. Car les changements dans ces domaines pour les uns peuvent produire des changements indirects pour les autres ; ce qui peut créer des effets inattendus, voire négatifs.

86. En d'autres termes, une évaluation qui intègre l'aspect genre doit vérifier si l'intervention n'a pas provoqué des effets négatifs sur la position de la femme ; ceci de manière absolue (en détériorant la position de la femme) aussi bien que de manière relative (en améliorant la position de l'homme sans améliorer celle de la femme, ce qui augmente l'inégalité entre les deux).
87. L'impact des interventions de développement concerne bien évidemment le concept central "d'empowerment". Il est important d'en adopter une vision dynamique : il est non pas à considérer comme un état à atteindre, mais comme un processus, pouvant prendre des formes très variées, au cours duquel les femmes acquièrent ou étendent leur droit de parole, leur reconnaissance sociale et leur pouvoir d'action. Il s'agit alors de vérifier si l'intervention a pu contribuer à réunir les conditions nécessaires pour que des femmes puissent dialoguer et mettre en commun leurs problèmes et besoins.
88. On peut également vérifier l'impact des interventions au niveau des hommes, car "l'empowerment" des femmes peut, entre autres, se manifester à travers l'attitude des hommes vis-à-vis des femmes. Des changements d'attitude et de comportement des hommes peuvent, en effet, représenter des indicateurs indirects "d'empowerment" qui sont très significatifs. Le problème central de l'analyse de l'impact, sans ou avec une perspective genre, est la difficulté de prouver que les changements constatés sont réellement des effets de l'intervention. Il est d'évidence que l'évolution de l'empowerment des femmes est souvent les résultats d'influences multiples : il est particulièrement difficile d'isoler l'effet d'une intervention de développement ; néanmoins, il reste tout à fait légitime d'émettre des hypothèses à ce sujet.
89. La qualité de la participation : un dernier critère intéressant est la qualité de la participation des femmes, aspect indispensable pour toute évaluation avec la perspective de genre. Il s'agit d'identifier à quel stade se trouvent les femmes, selon la classification suivante : (i) réceptrices passives de l'assistance, sans aucune participation dans la distribution, ni contrôle de la poursuite de l'action ; (ii) réalisatrices d'activités commandées par d'autres (exemple : fournir de la main d'œuvre, rémunérée ou pas) ; (iii) participantes consultées au sujet de leurs problèmes et besoins, mais pas nécessairement au sujet du contexte, de l'analyse ou des alternatives de solution ; (iv) participantes encouragées à s'organiser pour s'occuper de leurs propres besoins, planifier des solutions pour leurs problèmes et assumer des responsabilités dans les processus de développement.

90. Selon le stade atteint, les femmes bénéficient de l'intervention à des degrés divers : elles peuvent être des non-bénéficiaires, des bénéficiaires relativement passives ou des bénéficiaires actives, véritables "agents de développement". Pour ces dernières, l'intervention ne répond pas uniquement à des besoins pratiques, mais également à des besoins stratégiques, avec effet à long terme sur le changement structurel de leur situation.
91. L'évaluation est non seulement le moment de vérifier la qualité de la participation des femmes aux divers stades de l'intervention, mais aussi elle doit en elle-même contribuer à accroître la participation. En d'autres termes, elle est l'occasion d'accorder la parole aux femmes dans une certaine mesure en leur permettant d'exprimer leurs préférences, craintes, critiques et suggestions, et ceci aussi sur des sujets complexes. Une telle qualité de participation peut être atteinte soit par des exercices collectifs "focus group discussions", alimentés de "boîtes à outils", soit dans une moindre mesure, par des interviews semi-structurées qui, si elles sont menées dans de bonnes conditions, sont performantes. On fera attention aux aspects suivants : manière dont l'interview est introduite, disponibilité de l'interlocuteur, contexte de cette rencontre, sexe et langue de la personne qui mène l'interview, etc. L'évaluation doit alors s'assurer que les opinions et visions des femmes concernées sont suffisamment prises en compte.

1.2.3. Finances et Partenariat

92. Le partenariat Public/Privé : en ce qui concerne le Secteur public, la bonne gouvernance permet d'améliorer les conditions de vie des habitants en veillant à ce qu'ils aient accès à des services essentiels, tels que les soins de santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement, l'électricité et les transports, et qu'ils aient l'occasion de vivre et de travailler dans un environnement pacifique et sécuritaire.
93. Quant au Secteur privé, les marchés privés sont le moteur de la croissance économique, utilisant l'esprit d'initiative et les investissements pour créer des emplois productifs et augmenter les revenus. Le commerce stimule également la croissance économique en assurant l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale et en générant des bénéfices pour leurs habitants.
94. L'efficacité de l'aide est l'impact de l'aide sur la réduction de la pauvreté et des inégalités, sur l'augmentation de la croissance, le renforcement des capacités et l'accélération de l'atteinte des ODM.
95. Le Secteur financier : le développement des marchés financiers d'une économie est étroitement lié à son développement global. Des systèmes financiers qui fonctionnent bien fournissent des informations de qualité et faciles d'accès. Ces informations

permettent de réduire les coûts, ce qui en retour permet d'améliorer les allocations de ressources et de stimuler la croissance économique. Les systèmes bancaires et les marchés boursiers contribuent à la croissance, qui est le principal facteur de réduction de la pauvreté. Les indicateurs regroupés dans ce sujet comprennent la taille et la liquidité des marchés boursiers ainsi que l'accessibilité, la stabilité et l'efficacité des systèmes financiers. La migration et les envois de fonds des travailleurs sont également inclus dans ce sujet. La migration de personnes, au-delà des frontières internationales, a des répercussions sur la croissance et le bien-être social des habitants tant dans les pays d'origine que dans les pays d'accueil.

Chapitre 2 : Plan de travail de mise en œuvre de la feuille de route : approche clé

2.1. Méthodologie

96. La feuille de route de l'acte additionnel doit recourir à une méthodologie participative, élaborée et soutenue par un plan d'action mettant en évidence les effets positifs d'une plus grande présence des femmes et des filles pour le développement de la région. C'est un important pas en avant, grâce auquel les femmes peuvent faire valoir leurs droits à être associées à la prise de décisions. Chaque pays membre doit orienter les recherches de financements pour soutenir directement et indirectement les avancées vers l'égalité femmes-hommes, notamment avec une législation et un exercice de la justice équitable.

97. Les méthodes suivantes peuvent être utilisées :

- ✓ Recherche-action,
- ✓ Visites ou voyages d'étude,
- ✓ Portage collectif de projets,
- ✓ Travaux de recherche qui mettent en lumière les avantages économiques découlant de la réforme de lois discriminatoires à travers des ateliers et des campagnes de plaidoyer,
- ✓ Diverses approches participatives en vue de renforcer les capacités des services juridiques dans chaque pays membre,
- ✓ Implication des partenaires financiers et de développement en vue du financement d'initiatives qui souvent procurent gratuitement aux femmes un conseil et une représentation auprès des tribunaux via des centres d'assistance juridiques régionaux plus traditionnels.

2.2. Outils

98.

- ✓ Veille stratégique et Répertoire sur le genre,
- ✓ Base de données sur le genre,

- ✓ Revue de documentation sur le genre (rapports d'évaluation de projets réalisés, suivi-évaluation, mémoires de recherche, etc.)
- ✓ Plaidoyers,
- ✓ Ateliers et fora,
- ✓ Plans Nationaux de Développement (PND) qui sont les outils par excellence pour la mise en place de programmes de Santé, d'Education et d'Emploi au niveau des populations.

2.3. Acteurs de mise en œuvre

99.

- ✓ Points focaux genre des pays de la CEDEAO,
- ✓ Organisations de la Société Civile
- ✓ Public cible
- ✓ Ensemble du public cadre féminin : dirigeantes, responsables de service, managers, cadres,
- ✓ Femmes ministres et responsables politiques,
- ✓ Femmes chefs d'entreprises,
- ✓ Personnel féminin du système éducatif,
- ✓ Personnel domestique,
- ✓ Femmes rurales et urbaines,
- ✓ Associations de femmes et de jeunes,
- ✓ Leaders d'opinion,
- ✓ Pensionnats,
- ✓ Etablissements publics et universitaires,
- ✓ Police et gendarmerie,
- ✓ Directeurs d'école,
- ✓ Enseignants,
- ✓ etc.

Conclusion : perspectives du CCDG

100. L'existence de lois discriminatoires constitue un obstacle crucial à la participation des femmes à la vie économique ; elles entravent le développement et maintiennent des millions de personnes dans la pauvreté. De telles lois couvrent de multiples domaines. La dernière édition du rapport sur les femmes, l'entreprise et le droit (2014) de l'IFC indique que sur les 143 pays pour lesquels des données sont disponibles, 128 ont au moins une distinction juridique entre hommes et femmes. Dans 54 économies, ces distinctions étaient au moins au nombre de cinq et, dans la moitié de celles-ci, au nombre de 10 ou plus.

101. Cette dernière édition ajoute la législation sur la violence domestique et le harcèlement sexuel à son corpus de connaissances. Elle examine 100 pays dont les progrès ont été suivis par la base de données 50 ans de droits des femmes. Parmi eux, 76 ont explicitement légiféré sur la violence domestique, 32 ont adopté des dispositions sur le harcèlement sexuel à l'école et seulement 8 ont promulgué des lois relatives au harcèlement sexuel dans l'espace public. De plus, 39 pays seulement ont fait du viol conjugal une infraction pénale.
102. Cependant, le rapport constate aussi que le rythme des réformes s'est accéléré. Depuis 2011, 44 économies ont institué 40 changements juridiques grâce auxquels les femmes peuvent plus facilement devenir entrepreneures ou salariées, l'accélération la plus marquée étant observée en Afrique subsaharienne, en Amérique latine et dans les Caraïbes. Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à l'égalité de conditions entre hommes et femmes.
103. La mission du CCDG repose sur des partenariats avec les pouvoirs publics, les organisations de la société civile, les organisations gouvernementales et les donateurs, entre autres acteurs. Aussi, le CCDG est-il idéalement placé pour remédier aux inégalités juridiques dans l'espace CEDEAO grâce à ses réseaux et points focaux genre, son pouvoir de mobilisation et sa connaissance approfondie des désavantages que subissent les femmes et de leur impact économique.
104. Ses fascicules de formation de formateurs, qui décrivent les axes prioritaires sont autant de données fructueuses, tandis que sa base de données suit les progrès enregistrés dans les Etats membres. À ces connaissances s'ajoutent les statistiques économiques de la base de données, qui permet de produire des rapports analytiques rapides et standardisés, avec notamment des comparaisons internationales sur la population active. C'est sur ces sources de savoir et ces données empiriques que chaque pays membre de la CEDEAO doit s'appuyer pour définir ses orientations stratégiques. La CEDEAO doit, à l'avenir :
- ✓ Multiplier des travaux avec les législateurs et utiliser les éléments empiriques disponibles pour défendre auprès d'eux l'égalité d'accès aux actifs économiques (propriété, crédits et travail) ;
 - ✓ Mutualiser les connaissances et faciliter l'apprentissage Sud-Sud concernant les mesures qui améliorent la situation juridique des femmes (initiatives relatives aux titres fonciers, par exemple) ;
 - ✓ Trouver des « points d'entrée » pour coopérer avec les pays membres pour partager les expériences ;
 - ✓ Échanger avec des régions où le rythme des réformes juridiques s'accélère, en particulier l'Afrique subsaharienne et l'Amérique latine et les Caraïbes ;
 - ✓ Identifier des mesures aidant les pays à renforcer leur capacité à faire appliquer la loi, ce qui inspire la confiance des citoyens ;

- ✓ Proposer aux plus vulnérables un conseil juridique ou une représentation devant les tribunaux gratuitement ou à prix préférentiel ;
- ✓ S'appuyer sur la portée de l'intégration systématique de la lutte contre les inégalités hommes-femmes et des projets qui tiennent compte de ces aspects pour identifier les points où des inégalités de droits persistent et les soumettre aux niveaux national et régional.

Annexe 1 : Plan de Travail provisoire pour la 1^{ère} année de mise en œuvre

Axes prioritaires	Activités	Période d'exécution												Responsables	Financement		
		Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Dec		Montant	Source	
*RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL	Publier l'acte additionnel au journal officiel des Etats Membre														Organes officiels de communication gouvernementale des Etats de la CEDEAO		
	Vulgariser (sensibilisation et plaidoyer pour la mise en œuvre de l'acte additionnel) et traduire en langues nationales	X	x	X	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Centre de recherche linguistique Universités		
	Mettre en place un mécanisme multisectoriel de coordination et de suivi-évaluation de l'acte additionnel					x									Observatoire en genre, Ministères en charge du Genre		

Renforcer les capacités des acteurs intervenant sur les questions de genre	X	x	X	x	x	x	x	x	x	x	x	x	CCDG Cabinets de formation spécialisés		
Intégrer le genre dans les politiques sectorielles	X	x	X	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Ministères en charge du Genre		
Traduire et diffuser les lois en faveur de l'égalité du genre, y compris la législation foncière	X	x	X	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Ministère chargé du Genre Ministère de la Justice Parlement		
Appuyer la sensibilisation et le renforcement des capacités des parties prenantes.	X	x	X	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Ministères en charge du genre, autorités religieuses et traditionnelles, les jeunes, les femmes, etc.) sur les législations foncières en faveur des		

													femmes		
Promouvoir la participation des femmes dans la formulation, la revue et/ou la mise en œuvre de la législation foncière	X	x	X	x	X	x	x	x	x	x			Ministère en charge du Genre, de l'Agriculture et du développement rural, Ongs actives dans les droits des femmes, UNICEF, OUFEME		
Mettre à jour la cartographie des structures et organisations de la société civile actives dans les programmes et projets genre de chaque Etat membre													Ministère en charge du Genre, Ministère en charge des Ongs internationales, Ministère en charge de l'Intérieur, Système des Nations Unies.		
Elaborer un répertoire numérique des													Ministères en		

structures de chaque Etat membre en charge du genre et de la femme													charge de l'Economie num érique, Ministère en charge du Genre, Ministère en charge des Ongs internationale s, Ministère en charge de l'Intérieur , Système des Nations Unies Ministère en charge du Genre, Ministère en charge des Ongs internationale s, Ministère en charge de l'Intérieur , Système des Nations Unies.		
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---	--	--

programmer des missions d'identification des besoins des structures en charge du genre et de la femme dans chaque Etat membre														Ministères en charge du Genre, Partenaires au développement, Système des Nations Unies.		
Organiser des séances de formation et de renforcement de capacités du personnel de ces structures														Ministères en charge du Genre, Partenaires au développement, Système des Nations Unies.		
Renforcer les capacités en recherche de financements pour doter en matériels et équipements sur la base de partenariats adéquats les structures qui en ont besoin														Partenaires au développement, Système des Nations Unies.		
Proposer des actions d'accompagnement et permettre aux structures en charge du genre et des femmes de défendre des														Ministères en charge des Finances et		

	lignes budgétaires sensibles au genre														du Plan, Ministères en charge du Genre, Partenaires au développement, Système des Nations Unies.		
L'AUTONOMISATION ECONOMIQUE	Appuyer la réalisation d'études, sur les causes de la dépendance financière des femmes dans les pays membres,														Instituts de recherche, Universités, Centre de recherche et d'études économiques et sociales.		
	Appuyer l'organisation, dans chaque Etat membre, des formations en leadership et entrepreneuriat pour les femmes														Ministères en charge de l'enseignement technique et professionnels Ministères en charge du		

																		Genre, Partenaires au développeme nt, Système des Nations Unies.		
appuyer l'Organisation, dans chaque Etat membre, des formations en gestion de projets et sociétés coopératives pour les femmes (programmes création de richesses pour les femmes, les jeunes et les personnes vulnérables)																		Ministères en charge de l'enseigne ment technique et professionnel s Ministères en charge du Genre,, Ministère en charge de l'Agriculture et du développeme nt rural, Partenaires au développeme nt, Système des Nations Unies.		

	Créer des postes d'assistants de direction en genre et Renforcer leurs capacités en gestion de projet genre à la recherche de financement à mettre à la disposition de leurs structures en charge des femmes pour jouer efficacement leur mission de conseil et de suivi-évaluation (financements, crédits, dons de matériels, partenariat public privé (PPP), etc.)														Primature, Ministères en charge du Genre et de la Femme, système des Nations-Unies, BAD, Banque Mondiale...,		
	Appuyer la réalisation de la cartographie des actions de renforcement du pouvoir économique des femmes et de promotion de l'entrepreneuriat féminin dans chaque Etat membre	X	x	X	x	X	x	x	x	x	x	x	x	x	Ministères en charge du Genre et de la Femme, système des Nations-Unies, BAD, Banque Mondiale...,		
	Appuyer l'élaboration des stratégies en entrepreneuriat féminin et de renforcement du pouvoir économique des femmes	x	x	X	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Ministères en charge du Genre et de la Femme, système des Nations-Unies, BAD, Banque		

															Mondiale...		
	Appuyer la mise en œuvre des stratégies existantes et leur prise en compte dans les plans d'urgence des pays	X	x	X	x	X	x	x	x	x	x	x	x	x	Primature, Ministère en charge du Plan et du Développement, PNUD, BAD		
	Mettre en place un fonds régional de soutien à l'entrepreneuriat féminin													CEDEAO, Ministère en charge du Genre et de la Femme, ministère en charge du Plan et du Développement, PNUD, BAD, Ongs et Fondations internationales			
	Soutenir le positionnement des femmes sur les maillons des chaînes de valeurs			X										Ministère en charge du Genre et de la Femme, ministère en			

																				charge du Plan et du Développement, PNUD, BAD, Ongs et Fondations internationales							
LA GESTION INTEGREE DES RESSOURCES NATURELLES	Mener des missions d'information et de sensibilisation auprès des structures en charge du genre et des femmes, sur les enjeux de la COP 22, dans chaque Etat membre																							CEDEAO			
	Appuyer l'Organisation des séances d'information et de sensibilisation auprès des femmes de chaque Etat membre.																								CEDEAO		
	Appuyer l'Organisation des formations en gestion durable des ressources naturelles pour les femmes des Etats membre																								CEDEAO Structures de recherches Ministères en charge du développement durables des Etats		

													membres		
Rechercher des financements des projets en lien avec la préservation des ressources naturelles et l'amélioration des conditions de réalisation des corvées ménagères des femmes													CEDEAO		
													Structures de recherches		
													Ministères en charge du développement durables des Etats membres		
Appuyer la promotion de produits forestiers non ligneux dans les Etats Membres	X	x	x	x	X	x	x	x	x	x	x	x	CEDEAO		
													Instituts de recherche habilités		
Appuyer l'utilisation et renforcer le rôle des femmes dans la promotion des énergies renouvelables dans les Etats membres	X	x	x	x	X	x	x	x	x	x	x	x	CEDEAO		
													Instituts de recherche habilités		
Appuyer l'organisation des sessions de formation en gestion intégrée de ressources naturelles pour les femmes	x	x	x	x	X	x	x	x	x	x	x	x	CEDEAO		
													Instituts de recherche habilités		

**BONNE
GOUVERNANCE,
FEMME,
PAIX,
SECURITE ET
PARTICIPATION
CITOYENNE**

<p>Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'Actions Nationaux de la Résolution 1325 et suivantes et leur prise en compte dans les plans d'urgence (les questions de résiliences sociales)</p>	X	x	x	x	X	x	x	x	x	x	x	x	x	CEDEAO, Système des Nations Unies, BAD		
<p>Mettre en œuvre le Plan d'action 2017-2020 pour la composante Femmes, Paix et Sécurité du Cadre de prévention des conflits de la CEDEAO</p>														CEDEAO RESPFECO Ministère en charge du Genre et de la Femme, ministère en charge du Plan et du Développement, PNUD, BAD,		
<p>appuyer l'intégration des thématiques sur la gestion des conflits et sur la citoyenneté dans les curricula de formation dans les Etats Membres</p>	X	x	x	x	X	x	x	x	x	x	x	x	x	CEDEAO, RSPSFECO Système des Nations Unies, BAD		

Produire un rapport annuel de la mise en œuvre des engagements sur l'acte additionnel par les Etats membres														Etat Membre		
Organiser une revue annuelle des engagements pris par les Etats membres relatifs à l'Acte additionnel (sur la base du rapport annuel pays)														CEDEAO		
Renforcer les capacités des Assistants de direction ou points focaux genre par des séminaires sur les méthodes d'enquête et d'analyse d'impacts des projets en vue d'étudier les capacités de résilience des femmes de chaque Etat membre														CEDEAO		
Appuyer l'organisation des séances de sensibilisation sur l'importance du rôle de la femme dans la préservation de la paix														CEDEAO, REPSFECO Système des Nations Unies, BAD		
Plaider pour que les femmes jouent un rôle plus important dans le processus de bonne gouvernance, dans chaque Etat membre														CEDEAO		

l'égalité du genre, avec leurs domaines d'intérêts spécifiques																	
Obtenir des engagements, des partenariats sur le moyen et long termes																	CEDEAO
Promouvoir et encourager toutes initiatives visant à aider le Genre et les Femmes dans les Etats membres																	CEDEAO
Veiller à la bonne utilisation des fonds alloués à la promotion du Genre et des Femmes dans les Etats membres																	CEDEAO
Faire un plaidoyer pour l'augmentation des allocations budgétaires destinées aux activités Genre dans les Etats Membres																	CEDEAO
Faire un plaidoyer pour l'adoption de la budgétisation sensible au genre comme prérequis dans les allocations budgétaires dans les Etats membres																	CEDEAO
Organiser des réunions périodiques de coordination entre Gouvernement, société civile, Bailleurs de fonds, partenaires de la mise en œuvre sur l'utilisation rationnelle des ressources																	CEDEAO

													Membres		
Appuyer la production de statistiques sensibles au genre													CEDEAO Instituts et Ecoles de statistiques dans les Etas Membres		
Publier, diffuser les résultats des études d'impacts													CEDEAO Ministère en charge du Genre Etas Membres		

